

## Catégories de destinataires

Destinataire	Données transmises	Cadre dans lequel les données sont transmises	Bases légales
Personnes concernées, leurs ayants droit et mandataires	Toutes les données	Consultation et communication du dossier	RGD du 8 juin 1979 sur PANC
Juridictions sociales et judiciaires (nationales et étrangères)	Toutes les données	Instruction des dossiers en cas de recours et d'action judiciaire	Livres II et VI du Code de la sécurité sociale (CSS)
Inspection générale de la sécurité sociale	Toutes les données	Toute demande relative à un dossier (art. 409 et 423 du CSS)	
Contrôle médical de la sécurité sociale	Toutes les données	Toute question d'ordre médical (art. 418 du CSS)	
Ministère de la Sécurité sociale	Toutes les données	Toute demande relative à un dossier (art. 409 du CSS)	
Médiateur	Toutes les données	Toute demande relative à un dossier (loi mod. du 22 août 2003)	
Direction de la santé – Division de la Santé au Travail	A1, C, I, M1, M2, M5, O1	Prévention des accidents du travail et maladies professionnelles (art. 163 du CSS)	
Services de santé au travail	A1, C, I, M1, M2, M5, O1	Prévention des accidents du travail et maladies professionnelles (art. 163 du CSS)	
Prestataires de soins médicaux et médecins experts	A1, B, C, M1, M2, M5	Instruction du dossier médical	
Fonds national de solidarité	A1, B, C, G, O1, O2	Saisie, cession et compensation de créances (art. 440 et 441 du CSS)	
Administrations communales (offices sociaux, nationaux et étrangers)	A1, B, C, O1, O2	Demandes de rachat de rentes accident (ancien article 113 du CSS)	
Inspection du travail et des mines	A1, C, I, M1, M2, O1	Prévention des accidents du travail et maladies professionnelles (art. 163 et 165 du CSS)	
Assurances	A1, B, C, M1, M2, M5, O1, O2	Recours contre les tiers responsables (art. 135 et 136 du CSS)	
Employeurs des personnes concernées	A1, I, M1, M2	Instructions de dossiers et études de poste en cas d'exposition à une maladie professionnelle (art. 96 du CSS)	
Administration des contributions directes	A1, B, O1	Charges fiscales sur les nouvelles rentes accident (art. 115 du CSS)	
Banques	A1, B	Demandes de rachat de rentes accident (ancien article 113 du CSS)	
Notaires	A1, B	Demande de rachat de rentes accident (ancien article 113 du CSS)	
Police Grand-Ducale	A1	Instruction du dossier accident; recours contre le tiers responsable	
Etablissements pénitentiaires	A1	Suspensions de rentes accident (ancien article 112 al. 1 pt. 1 du CSS)	
Agence pour le développement de l'emploi	A1, B, C, I, M1, M2, O1, O2	Reclassement professionnel (art. 111 ss) et compensation de créances (art. 107 al. 3 et art. 111 al. 2 du CSS)	

Organismes et institutions de sécurité sociale (nationaux et étrangers)	Toutes les données	Entraide et coopération administrative	Règlements communautaires CE 883/2004 et CE 987/2009
Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services	A1, C, I, M1, M2, O1	Art. 8, point (5) de la loi du 4/08/2014	Loi du 4 août 2014 portant réorganisation de l'ILNAS
Service National de Sécurité dans la Fonction Publique	A1, C, I, M1, M2, O1	Prévention des accidents du travail et maladies professionnelles (art. 163 et 165 du CSS)	Loi du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles.

## Légende

A1	Données d'identification
В	Données financières
С	Caractéristiques personnels
G	Composition du ménage
I	Affiliations
01	Profession et emploi
O2	Salaires
M1	Etat de santé physique
M1	Etat de santé physique
M5	Données relatives aux soins